

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02388 Numéro SIREN : 722 019 734 Nom ou dénomination : ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2020 sous le numéro de dépôt 8338

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12.00

Adresse de l'entreprise : 560 Avenue Marguerite Perey 77127 LIEUSAIN

Durée de l'exercice précédent : 12.00

Numéro SIRET : 7 2 2 0 1 9 7 3 4 0 0 3 4 1

Néant ☐ *

				Exercice N clos le.	N-1
				31122019	31122018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 279.21
		Fonds commercial (1)	AH	AI	4 287 032.00
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
		Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	119 946.17
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	732 066.60
		Immobilisations en cours	AV	AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	267 698 96.29
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
	TOTAL (II)	Prêts	BF	BG	187 757.39
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	152 579.98
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *		BJ	BK	322 505 57.64
		Matières premières, approvisionnements	BL	BM	3 863.61
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	CRÉANCES	Marchandises	BT	BU	4 213 228.07
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	86 878.10
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	248 221 30.28
		Autres créances (3)	BZ	CA	163 085 62.17
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	25 266.09
		Disponibilités	CF	CG	497 213.22
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	510 064.13
Comptes de régularisation		TOTAL (III)	CJ	CK	464 672 05.67
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	787 177 63.31
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

diassé Certifiée Conforme à l'Original

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>929 880.00</u>)		DA	929 880.00	929 880.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	5 689 661.47	5 689 661.47
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	92 988.71	92 988.71
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)		DF	10 997.07	10 997.07
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG	770 837.65	770 837.65
	Report à nouveau		DH	1 342 664.99	1 320 082.99
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	7 259 510.35	5 522 582.00
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	16096540.24	14337029.89
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	851 122.00	783 642.51
	Provisions pour charges		DQ	2 061 568.00	2 387 716.00
	TOTAL (III)		DR	2 912 690.00	3 171 358.51
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	1 478 894.24	2 358 200.05
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	4 927 381.89	5 515 906.83
	Dettes fiscales et sociales		DY	7 161 989.50	11 451 374.40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	23759127.93	41166378.49
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	159 088.60	717 515.14
TOTAL (IV)		EC	37486482.16	61209374.91	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	56 495 712.40	78717763.31	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
			ID		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	35710956.01	58 851 174.00
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE						Néant ☐ *			
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	18367256.69	FB		FC	18367256.69	30654191.32	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	37067164.52	FH		FI	37067164.52	44503581.37	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	55434421.21	FK		FL	55434421.21	75157772.69	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN		16 531.35	
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 674 255.81	2 439 495.41	
	Autres produits (1) (11)					FQ	112 253.08	1 007 979.88	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	58 220 930.10	78621779.33
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	21867559.15	33149545.33	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 038 240.51	(603 685.95)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 600.49	12 615.33	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	3 863.61	60 263.79	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	12 367 278.50	16668601.65	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	973 783.93	1 283 101.53	
	Salaires et traitements*					FY	10737098.61	15055973.85	
	Charges sociales (10)					FZ	6 492 353.59	8 401 612.04	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	260 536.81	325 919.73
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	141 039.86	253 243.21
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 306 586.70	749 931.50
	Autres charges (12)						GE	144 316.57	183 685.47
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	55335258.33	75540807.48
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 885 671.77	3 080 971.85	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		376 515.02	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 208 387.06	3 357 187.54	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	6 208 387.06	3 733 702.56	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	300 441.94	383 124.02	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	300 441.94	383 124.02	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	5 907 945.12	3 350 578.54	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						CW	8 793 616.89	6 431 550.39	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	175 692.71	9 747.93
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	175 692.71	9 747.93
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	280 169.28	7 979.75
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 070.05	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	282 239.33	7 979.75
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(106 546.62)	1 768.18
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	550 393.42	125 841.57
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	877 166.50	784 895.00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	64605009.87	82365229.82
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	57345499.52	76842647.82
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	7 259 510.35	5 522 582.00
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	376 515.02
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
	joindre en annexe :				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Litiges Prud'hommes			98 291.65	1 820.19	
Solde provisions dettes sociales				4 274.56	
Solde divers comptes clients			38 069.63	53 597.96	
Perte sur créances irrécouvrables de 2014			4 137.44		
Complément cotisation sociales 2018			497.70		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

1 / 1

Désignation

SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE
722019734 IS1

31/12/2019

Détail produits et charges exceptionnels

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise										SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE										Néant		*	
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
										1			2				3						
INCORP.			TOTAL I							CZ			D8				D9						
			TOTAL II							KD			4 954 780.08				KE						
										KG			KH				KI						
										KJ			KK				KL						
										KM			KN				KO						
										KP			KQ				KR						
										KS			1 073 106.75				KT						
										KV			834 944.25				KW						
										KY			998 237.46				KZ						
										LB			1 334 462.12				LC						
										LE							LF						
										LH							LI						
										LK							LL						
			TOTAL III							LN			4 240 750.58				LO						
										LP							221 868.61						
										8G							8M						
										8U			26769896.29				8V						
										8W							999 000.00						
										IP							IR						
										IS							IT						
										IV							IU						
										IV							IV						
			TOTAL IV							LQ			27192733.66				LR						
										LS							999 000.00						
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG			36388264.32				OH						
										OJ							1 263 228.61						
CADRE B			IMMOBILISATIONS							Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
										par virement de poste à poste			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
										1			2				3						
INCORP.			TOTAL I							IN			CO				D0						
			TOTAL II							IO			467 796.65				LW						
										IP			LX				LY						
										IQ			MA				MB						
										IR			MD				ME						
										IS			MG				MH						
										IT			213 688.54				MK						
										IU			12 349.34				MN						
										IV			154 409.83				MQ						
										IW			944 082.33				MT						
										IX							MW						
										MY							NA						
										NC							NE						
			TOTAL III							IV			1 324 530.04				NH						
										NI							3 138 089.15						
										OZ							OW						
										OY			24 544.29				27 744 352.00						
										2B							2C						
										2E			385 320.00				37 517.37						
			TOTAL IV							NJ			409 864.29				27781869.37						
										OK			2 202 190.98				35449301.95						
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OL							OM						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE								Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	485 054.54	PF	17 390.01	PG	467 796.65	PH	34 647.90
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	953 160.58	QA	40 057.28	QB	180 190.70	QC	813 027.16
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	463 824.67	QE	144 046.79	QF	35 324.09	QG	572 547.37
	Matériel de transport	QH	983 795.71	QI	4 220.80	QJ	146 610.16	QK	841 406.35
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	987 956.85	QM	54 821.93	QN	825 100.57	QO	217 678.21
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	3 388 737.81	QV	243 146.80	QW	1 187 225.52	QX	2 444 659.09
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	3 873 792.35	OP	260 536.81	OQ	1 655 022.17	OR	2 479 306.99
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE</u>							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	329 220.51	4F	22 220.51	4H	540 000.00	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	2 237 315.00	4Y	320 337.00	4Z	496 084.00	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	604 823.00	5W	12 600.00	5X	306 301.00	
TOTAL II		5Z	3 171 358.51	TV	565 937.00	TW	824 605.51	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	181 414.33	6B		6C	
		- corporelles	6E		6F		6G	
		- titres mis en équivalence	02		03		04	
		- titres de participation	9U		9V		9W	
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	82 500.00	07		08	82 500.00
	Sur stocks et en cours	6N	151 483.00	6P		6R	151 483.00	
	Sur comptes clients	6T	873 692.99	6U	914 351.56	6V	818 230.65	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		
	TOTAL III		7B	1 289 090.32	TV	914 351.56	TZ	1 052 213.65
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	4 460 448.83	UB	1 480 288.56	UC	1 876 819.16
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 447 626.56	UF	1 794 319.16			
	- financières	UG	32 662.00	UH				
	- exceptionnelles	UJ		UK	82 500.00			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/12/2019

[illegible]

Désignation

N° 2056

1 / 1

SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE
722019734 IS1

31/12/2019

Autres immobilisations financières

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	111 238.52	111 238.52		
	Autres créances clients		UX	17105017.79	17105017.79		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	52 662.74	52 662.74		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	12 733.09	12 733.09		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	613 505.90	613 505.90		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC	4 118 594.33	4 118 594.33		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	667 093.58	667 093.58		
	Charges constatées d'avance		VS	190 210.89	190 210.89		
	TOTAUX		VT	22908574.21	22908574.21	VV	
RENVIS	(1)	Montant des	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 927 381.89	4 927 381.89			
Personnel et comptes rattachés		8C	1 457 553.61	1 457 553.61			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 600 020.28	1 600 020.28			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	155 300.00	155 300.00			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 844 118.03	3 844 118.03			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	104 997.58	104 997.58			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	23759127.93	23759127.93			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	159 088.60	159 088.60			
TOTAUX		VY	36007587.92	36007587.92			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122019				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	7 259 510.35		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	60 241.37		
		WF	58 602.17	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		1 639.20	
		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
		WI	3 218 519.70	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		3 218 519.70	
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	894 402.00		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				WN				
				WO				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ			
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
TOTAL I					WR	11432673.42		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	2 305 361.48		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
		- imposées au taux de 0 %				WH		
		- imposées au taux de 19 %				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)					2A	310 419.35		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					XA	5 897 967.65		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	309 330.73			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies C)	YC				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies D)	YD				
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI					
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	8 512 659.86	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								
bénéfice (I moins II)					XI	2 920 013.56		
déficit (II moins I)							XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	2 920 013.56	XO	

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE
722019734 IS1

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2019

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

Désignation

1 / 1

SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE
722019734 IS1

31/12/2019

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
Provision Départ en Retraite				8X	2 061 568.00
Provision C3S - Organic				8Z	75 973.00
Provision Effort Construction				9B	
Provisions pour dépréciation *					
Provision pour Dépréciation Clients				9D	773 311.70
				9F	
				9H	
Charges à payer					
				9K	
				9M	
				9P	
				9S	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :				YN	3 218 519.70
				YO	2 305 361.48
				ligne W1	
				ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

N° 2058-B
1 / 1

Désignation

SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE
722019734 IS1

31/12/2019

Provisions pour risques et charges

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	1 320 082.99	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	5 522 582.00		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE	5 500 000.00				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	6 842 664.99		Report à nouveau (NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	1 342 664.99				
					TOTAL II	ZH	6 842 664.99				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N - 1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	4 348 092.97		5 243 220.63				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)			XQ	3 082 432.90		3 473 679.71				
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	345 134.97		631 728.72				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	238 195.02		842 850.87				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)			ST	4 353 422.64		6 476 921.72				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	12 367 278.50		16668601.65				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	447 620.65		540 508.38				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)			9Z	526 163.28		742 593.15				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	973 783.93		1 283 101.53				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	11 050 043.00		13 162 883.00				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	2 967 931.00		3 133 542.00				
DIVERS	- Montant brut des salaires *			0B							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			0S							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%			
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 58 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies			RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Quantification fiscale des plus et moins-values réalisées

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑦	⑩	⑪	
		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par tranches)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE

Neant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %⁽¹⁾ ou 12,8 %⁽²⁾

⁽¹⁾ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

⁽²⁾ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI)⁽¹⁾ *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)⁽¹⁾ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ⁽¹⁾	Moins-values à 12,8 % ⁽²⁾	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ⁽³⁾	Solde des moins-values à 12,8 % ⁽⁴⁾
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ⁽¹⁾	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁽⁶⁾	Solde des moins-values à reporter col (7) = (2) + (3) + (4) - (5) - (6)
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ⁽²⁾	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ⁽³⁾	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ⁽⁴⁾	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⁽⁵⁾		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE					Néant ☒ *						
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N											
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme									
		taxées à 10 %		taxées à 15 %		taxées à 18 %		taxées à 19 %		taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1									
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2									
TOTAL (lignes 1 et 2)		3									
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4									
		5									
TOTAL (lignes 4 et 5)		6									
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7									
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)											
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤					
		donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		12.00	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	282.00	
Dont apprentis	YF	6.00	
Dont handicapés	YG	3.00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	55465469.65	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 944 158.45	
TOTAL 1	OX	57 409 628.10	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	81 204.64	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	81 204.64	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	25770773.16	
Variation négative des stocks	OQ	1 042 104.12	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	5 453 677.25	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	1 606 183.84	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	75 973.00	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	144 316.57	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	34093027.94	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	23 397 804.80
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	23 397 804.80	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2020

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 7 2 2 0 1 9 7 3 4 0 0 3 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE

ADRESSE (voie) 560 Avenue Marguerite Perey

CODE POSTAL 77127

VILLE LIEUSAIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 15 496

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination AAES IDDS AB

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 86.11 Nb de parts ou actions 13 346

Adresse : N° Voie

Code Postal 26127 Commune LANDSKRONA Pays SUE

Forme juridique Dénomination BESAM AB

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 13.89 Nb de parts ou actions 2 152

Adresse : N° Voie

Code Postal 26122 Commune LANDSKRONA Pays SUE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET

7 2 2 0 1 9 7 3 4 0 0 3 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE

ADRESSE (voie)

560 Avenue Marguerite Perey

CODE POSTAL

77127

VILLE

LIEUSAIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique

SAS

Dénomination

BRETAGNE FERMETURES INDUSTRIELLES

N° SIREN (si société établie en France)

421914797

% de détention

100.00

Adresse :

N° 430 Bis

Voie

Route de Rospoden

Code Postal

29000

Commune

QUIMPER

Pays

FRA

Forme juridique

SA

Dénomination

NERGECO

N° SIREN (si société établie en France)

320167513

% de détention

100.00

Adresse :

N° 8

Voie

Rue de l'Industrie

Code Postal

43220

Commune

DUNIERES

Pays

FRA

Forme juridique

SAS

Dénomination

ASSA ABLOY ENTRANCE SYST. PIETONNES

N° SIREN (si société établie en France)

844852897

% de détention

100.00

Adresse :

N° 560

Voie

AVENUE MARGUERITE PEREY

Code Postal

77127

Commune

LIEUSAIN

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA20CHAAVA



31/12/2019

77127 LIEUSAINT
722019734 IS1

[illegible]

CA21PROAVA



31/12/2019

77127 LIEUSAINT
722019734 IS1

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS	
SIRET	7 2 2 0 1 9 7 3 4 0 0 3 4 1
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
560 Avenue Marguerite Perey	
77127 LIEUSAIN	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentrepri	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	2 420 014.00	Bénéfice imposable à 28%	500 000.00	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées art. 238 quinquies	
----------------------------------	--	----------------------------	--	-----------------------------------	--	---------------------------------	--

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐

dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé :

Visueur conventionné	☐	Visa : CGA	☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du comptable :			
Tél :			
- du conseil :			
Tél :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél :			
- N° d'agrément :			

Cegid Group

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 929.880 euros
Siège social : 560 Avenue Marguerite Perey – 77127 LIEUSAIN
722 019 734 RCS Melun

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT et ARRETE DES COMPTES EN VUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUIN 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'an deux mille vingt, mercredi vingt-quatre juin,

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous rendre compte de notre gestion et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. SITUATION DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2019

Afin de vous permettre d'analyser cette situation, nous vous proposons de mesurer, par rapport à l'exercice précédent, l'évolution des grands postes du bilan.

1. L'actif immobilisé

Compte tenu des opérations réalisées et des amortissements pratiqués au cours de l'exercice, le total de l'actif immobilisé s'élève à 32.788.581 euros contre 32.250.558 euros au cours de l'exercice précédent.

2. L'actif circulant

Le total de l'actif circulant s'élève à 23.707.132 euros contre 46.467.206 euros au cours de l'exercice précédent.

3. Les capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 16.096.540 euros contre 14.337.030 euros au cours de l'exercice précédent.

SU

4. Les provisions

Le montant des provisions pour risques et charges s'élève à 2.912.690 euros contre 3.171.358 euros au cours de l'exercice précédent.

5. Les dettes

Les dettes de la Société au 31 décembre 2019 s'élèvent à 37.486.482 euros contre 61.209.375 euros au cours de l'exercice précédent.

Elles comprennent :

- les avances et acomptes reçus sur commandes en cours s'élèvent à 1.478.894 euros ;
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 4.927.382 euros ;
- les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 7.161.989 euros ;
- les autres dettes s'élèvent à 23.759.128 euros.
- les produits constatés d'avance s'élèvent à 159.089 euros.

Le total du bilan s'élève à 56.495.712 euros contre 78.717.763 euros au cours de l'exercice précédent.

II. ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Le résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 55.434.421 euros contre 75.157.772 euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 58.220.930 euros contre 78.621.779 euros au cours de l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 55.335.258 euros contre 75.540.807 euros au cours de l'exercice précédent, et comprend :

- les achats de marchandises, qui s'élèvent à 21.867.559 euros ;
- les variations de stock (marchandises) qui s'élèvent à 1.038.241 euros ;
- les achats de matières premières qui s'élèvent à 2.600 euros ;
- les variations de stock (matières premières) qui s'élèvent à 3.864 euros ;
- les autres achats et charges externes, qui s'élèvent à 12.367.278 euros ;
- les impôts, taxes et versements assimilés, qui s'élèvent à 973.784 euros ;
- les salaires et traitements, qui s'élèvent à 10.737.099 euros ;
- les charges sociales, qui s'élèvent à 6.492.354 euros ; (la Société emploie 278 salariés)
- les dotations aux amortissements sur immobilisations qui s'élèvent à 260.537 euros ;
- les dotations aux provisions sur actif circulant qui s'élèvent 141.040 euros ;
- les dotations aux provisions pour risques et charges qui s'élèvent à 1.306.587 euros ;
- les autres charges qui s'élèvent à 144.317 euros.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'élève à 2.885.672 euros contre 3.080.972 euros au titre de l'exercice précédent.

SA

2. Le résultat courant avant impôts

Les produits financiers s'élèvent à 6.208.387 euros.

Les charges financières s'élèvent à 300.442 euros.

En conséquence, le résultat financier est positif et s'élève à 5.907.945 euros.

Le résultat courant avant impôts est de 8.793.617 euros contre 6.431.550 euros au titre de l'exercice précédent.

3. Le résultat net comptable

Le total des produits exceptionnels s'élève à 175.693 euros.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 282.239 euros.

En conséquence, le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de – 106.547 euros contre 1.768 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 307.667 euros.

Le montant de l'intéressement des salariés aux performances de l'entreprise s'élève à 235.827 euros.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 894.402 euros minoré d'une régularisation de crédits d'impôts d'apprentissage antérieurement déduits à hauteur de 17.235 euros.

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, les comptes de l'exercice écoulé font apparaître un bénéfice de 7.259.510 euros contre 5.522.582 euros au cours de l'exercice précédent.

III. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

La branche complète d'activité Pedestrian Doors Solutions (PDS), exercée antérieurement à travers la société ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS France (AAESF), a fait l'objet, en date du 25 avril 2019, d'une opération d'apport partiel d'actifs par cette dernière à sa filiale, à savoir, la société ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS PIETONNES (AAES Piétonnes). AAESF détenait intégralement cette filiale suite à un versement en numéraire d'un montant de 1.000 € lors de sa constitution le 21 décembre 2018. Cette opération d'apport partiel d'actifs a été réalisée à la valeur nette comptable avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2019.

V. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

Dans le cadre de la réorganisation des activités de ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS France SAS, la filiale Bretagne Fermetures Industrielles SAS (BFI), détenue intégralement, sera dissoute et absorbée par Fusion Simplifiée, conformément à l'article L236-3 du Code de Commerce. L'opération a été approuvée par décision de l'associé unique en date du 15 novembre 2019 et impacte les comptes de la société AAESF à compter du 09 janvier 2020, soit 30 jours après la publication du traité de fusion au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le président des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

VI. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société espère poursuivre son développement et faire progresser son activité.

VII. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 7.259.510 euros de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice :	7.259.510 €
Report à nouveau :	1.342.665 €
Bénéfice distribuable :	8.602.175 €
Distribution d'un dividende à hauteur de :	7.250.000 €

Prélevé de la façon suivante :

Sur le Bénéfice de l'exercice à hauteur de :	7.250.000 €
Nouveau Report à nouveau après affectation :	1.352.175 €

VIII. DIVIDENDES DISTRIBUES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées au titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

- Pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018, le 24 juillet 2019 un dividende de 5 500 000 euros, soit un dividende par action de 354,88 euros prélevé sur le Bénéfice distribuable et le Report à nouveau ;
- Pour l'exercice social clos le 31 décembre 2017, le 21 septembre 2018, un dividende de 8 069 999,98 euros, soit un dividende par action de 520,71 euros prélevé sur le Bénéfice distribuable et le Report à nouveau ;
- Pour l'exercice social clos le 31 décembre 2016, le 28 août 2017, un dividende de 3.000.000 euros, soit un dividende par action de 193,57 euros prélevé sur le Bénéfice distribuable et le Report à nouveau ;

IX. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient les participations suivantes :

Société	Capitaux propres (y compris résultat de l'exercice)	% capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Bretagne Fermetures Industrielles	(207 447)	100%	764 352	4 212 316	(65 164)	0
NERGECO	7 403 657	100%	25 980 000	30 896 197	2 995 154	6 208 387
AAES Piétonnes SAS	1 483 508	100%	1 000 000	17 793 801	483 508	0

X. APPROBATION DES CHARGES ET DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Le montant des dépenses somptuaires relevant de l'article 39-4 du Code Général des impôts s'élève pour l'exercice 2019 à 58.602 euros.

XI. FRAIS GENERAUX REINTEGRES VISES A L'ARTICLE 223 QUINQUIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Néant.



XII. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Au présent rapport sont annexées, conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice.

	Article D. 441 I.-1* : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						2965
Montant total des factures concernées TTC	4 832 270	14 847	2 087	20 497	57 681	4 927 382
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	12,63%	0,04%	0,01%	0,05%	0,15%	12,88%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels (à comptant, à 30 jours ou à 60 jours)					
	Article D. 441 I.-2* : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						9674
Montant total des factures concernées TTC	10 799 209	2 130 885	1 298 408	320 814	2 666 940	17 216 256
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	16,25%	3,21%	1,95%	0,48%	4,01%	25,90%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels (à comptant, à 30 jours ou à 60 jours)					

31

XIII. MANDATS DES DIRIGEANTS

Les mandats de Directeur Général de Messieurs Mogens Ahrens JENSEN et de Per Olof Ingemar HANSSON arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale. Nous vous proposons de les renouveler pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2021 et en statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

XIV. MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il est rappelé que les mandats des Commissaires aux comptes ont été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juin 2015 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en 2021 et statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

XV. CONVENTIONS DES ARTICLES L. 227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

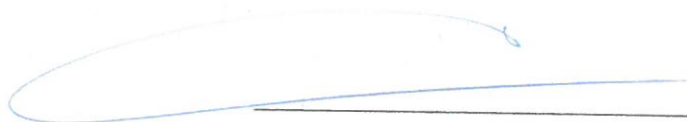
Aucune convention visée aux L. 227-10 et L. 227-11 du Code de Commerce, n'a été conclue ou poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Le Commissaire aux comptes en a été avisé.

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son Rapport sur les comptes annuels l'accomplissement de sa mission.

* * *

su

Je vous invite à voter les Résolutions que je soumets à votre vote.



Le Président



Mogens Ahrens Jensen

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Aux Associés

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE

560, avenue Marguerite Perey

77127 Lieusaint

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

*PricewaterhouseCoopers Entreprises SARL, 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 55 00, Fax: +33 (0)1 56 57 57 58, www.expert-comptable.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile-de-France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société à responsabilité limitée au capital de 78 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 632 028 627.
TVA n° FR 24 632 028 627. Siret 632 028 627 00404. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Cognac, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Pau, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg, Toulouse.

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 28 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2020

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises

Laurent Deliot

ASSA ABLOY is the global leader in door opening solutions, dedicated to satisfying end-user needs for security, safety and convenience

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS France
COMPTES ANNUELS au 31 Décembre 2019

2019

COMPTES ANNUELS
SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	60 897,10	34 647,90	26 249,20	1 279,21
Fonds commercial	4 468 446,33	181 414,33	4 287 032,00	4 287 032,00
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				.
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	974 206,83	881 304,67	92 902,16	119 946,17
Autres immobilisations corporelles	2 163 882,32	1 563 354,42	600 527,90	732 066,00
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	27 744 352,00		27 744 352,00	26 769 896,29
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				187 757,39
Autres immobilisations financières	37 517,37		37 517,37	152 579,98
ACTIF IMMOBILISE	35 449 301,95	2 660 721,32	32 788 580,63	32 250 557,64
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				3 863,61
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 602 386,62		1 602 386,62	4 213 228,07
Avances, acomptes versés sur commandes	110 128,46		110 128,46	86 878,10
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	17 216 256,31	969 813,901	16 246 442,41	24 822 130,28
Autres créances	5 464 589,64		5 464 589,64	16 308 562,17
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				25 266,09
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	93 373,75		93 373,75	497 213,22
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	190 210,89		190 210,89	510 064,13
ACTIF CIRCULANT	24 676 945,67	969 813,90	23 707 131,77	46 467 205,67
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	60 126 247,62	3 630 535,22	56 495 712,40	78 717 763,31

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel (dont versé :)	929 880,00	929 880,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 689 661,47	5 689 661,47
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	92 988,71	92 988,71
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)	10 997,07	10 997,07
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	770 837,65	770 837,65
Report à nouveau	1 342 664,99	1 320 082,99
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	7 259 510,35	5 522 582,00
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	16 096 540,24	14 337 029,89
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	851 122,00	783 642,51
Provisions pour charges	2 061 568,00	2 387 716,00
PROVISIONS	2 912 690,00	3 171 358,51
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 478 894,24	2 358 200,05
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 927 381,89	5 515 906,83
Dettes fiscales et sociales	7 161 989,50	11 451 374,40
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 759 127,93	41 166 378,49
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	159 088,60	717 515,14
DETTES	37 486 482,16	61 209 374,91
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	56 495 712,40	78 717 763,31

C. Compte de Résultat

Rubriques	France	Exportation	Exercice 2019 Total	Exercice 2018
Ventes de marchandises	18 367 256,69		18 367 256,69	30 654 191,32
Production vendue de biens				
Production vendue de services	37 067 164,52		37 067 164,52	44 503 581,37
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	55 434 421,21		55 434 421,21	75 157 772,69
Production stockée				
Production immobilisée				16 531,35
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			2 674 255,81	2 439 495,41
Autres produits			112 253,08	1 007 979,98
PRODUITS D'EXPLOITATION			58 220 930,10	78 621 779,33
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			21 867 559,15	33 149 545,33
Variation de stock (marchandises)			1 038 240,51	(603 685,95)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 600,49	12 615,33
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			3 863,61	60 263,79
Autres achats et charges externes			12 367 278,50	16 668 601,65
Impôts, taxes et versements assimilés			973 783,93	1 283 101,53
Salaires et traitements			10 737 098,61	15 055 973,85
Charges sociales			6 492 353,59	8 401 612,04
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			260 536,81	325 919,73
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			141 039,86	253 243,21
Dotations aux provisions			1 306 586,70	749 931,50
Autres charges			144 316,57	183 685,47
CHARGES D'EXPLOITATION			55 335 258,33	75 540 807,48
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 885 671,77	3 080 971,85
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			6 208 387,06	3 733 702,56
Produits financiers de participations				376 515,02
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			6 208 387,06	3 357 187,54
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			300 441,94	383 124,02
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			300 441,94	383 124,02
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			5 907 945,12	3 350 578,54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			8 793 616,89	6 431 550,39
PRODUITS EXCEPTIONNELS			175 692,71	9 747,93
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			175 692,71	9 747,93
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			282 239,33	7 979,75
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			280 169,28	7 979,75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 070,05	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(106 546,62)	1 768,18
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			550 393,42	125 841,57
Impôts sur les bénéfices			877 166,50	784 895,00
TOTAL DES PRODUITS			64 605 009,87	82 365 229,82
TOTAL DES CHARGES			57 345 499,52	76 842 647,82
BENEFICE OU PERTE			7 259 510,35	5 522 582,00

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE S.A.S.

560 avenue Marguerite Perey

77 127 LIEUSAIN

ANNEXE AUX COMPTES

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

SOMMAIRE ANNEXE

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2019	7
II. REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
III. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	13
1. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	13
1.1. EVOLUTION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	13
1.2. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	14
1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15
1.4. STOCKS	15
1.5. CREANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE	16
1.6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES.....	16
1.7. COMPTES DE REGULARISATION.....	18
2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	18
2.1. CAPITAUX PROPRES.....	18
2.2. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	19
2.3. ETAT DES PROVISIONS	19
2.4. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES.....	21
2.5. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	22
2.6. CHARGES A PAYER	22
2.7. COMPTES DE REGULARISATION.....	23
3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	23
3.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	23
3.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	25
3.3. REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	25
3.4. RESULTAT FINANCIER.....	25
3.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL	26
3.6. IMPOT SUR LES BENEFICES	27
4. INFORMATIONS DIVERSES	29
4.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE	29
4.2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE ..	29
4.3. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION	29
4.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	30
4.5. ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL.....	30

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2019

La branche complète d'activité Pedestrian Doors Solutions (PDS), exercée antérieurement à travers la société ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS France (AAESF), a fait l'objet, en date du 25 avril 2019, d'une opération d'apport partiel d'actifs par cette dernière à sa filiale, à savoir, la société ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS PIETONNES (AAES Piétonnes).

AAESF détenait intégralement cette filiale suite à un versement en numéraire d'un montant de 1.000 € lors de sa constitution le 21 décembre 2018. Cette opération d'apport partiel d'actifs a été réalisée à la valeur nette comptable avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1er janvier 2019.

Les postes apportés à la filiale AAES PIETONNES SAS, ayant un impact sur la comparabilité des comptes par rapport à l'exercice 2018, se décomposent de la façon suivante :

Postes	Valeur brute	Amortissements / provisions	Valeur nette comptable
Immobilisations incorporelles	331 210	331 210	0
Immobilisations corporelles	275 600	142 253	133 347
Immobilisations financiers	333 977	0	333 977
<i>dont titres ASABH</i>	<i>24 544</i>		<i>24 544</i>
Stocks	1 915 852	303 252	1 612 600
Avances et acomptes versées sur commandes	1 840 050		1 840 050
Créances clients et rattachées	6 333 683	467 428	5 866 255
Autres créances	669 642		669 642
Disponibilités	166 772		166 772
Charges constatées d'avance	313 963		313 963
Total actifs apporté	12 180 749	1 244 143	10 936 606

Postes	Valeur
Provision pour risques et charges	172 622
Provision pour indemnité de fin de carrière	370 859
Dettes financières	3 265 284
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	874 408
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 424 603
Dettes sociales	1 428 224
Dettes fiscales	1 129 365
Autres dettes	684 226
Produits constatés d'avance	588 015
Total passifs apporté	9 937 606

Actif apporté	10 936 606
Passif apporté	9 937 606
Actif net comptable apporté	999 000

La contrepartie de l'apport de la branche complète d'activité, a été comptabilisée en titre de participation pour le même montant dans les comptes de la société AAESF. Les titres de participations s'élèvent ainsi à 1.000.000 € à la clôture 2019.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

Dans le cadre de la réorganisation des activités de ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS France SAS, la filiale Bretagne Fermetures Industrielles SAS (BFI), détenue intégralement, sera dissoute et absorbée par Fusion Simplifiée, conformément à l'article L236-3 du Code de Commerce. L'opération a été approuvée par décision de l'associé unique en date du 15 novembre 2019 et impacte les comptes de la société AAESF à compter du 09 janvier 2020, soit 30 jours après la publication du traité de fusion au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des comptes par le président des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

LITIGES :

Dans le cadre de son activité la société Assa Abloy Entrance Systems France SAS est partie dans des contentieux et litiges faisant l'objet ou non de procédures devant les tribunaux. Ces procédures sont suivies par le service juridique de la société, celui du Groupe Assa Abloy ainsi que par leurs conseils et avocats et donnent lieu à la constatation d'une provision dans les comptes de Assa Abloy Entrance Systems France SAS quand les critères de comptabilisation d'une provision selon les règles comptables françaises sont respectés.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan avant répartition, dont le total est de 56 495 712,40 € et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 64 605 009,87 € dégagent un bénéfice de 7 259 510,35 €.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de

prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation,
 Permanence des méthodes comptables
 Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée probable d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les règles et méthodes comptables relatives au fonds de commerce issu de la fusion entre Crawford France Holding SAS et Assa Abloy Entrance Systems France SAS sont les suivantes:

- Le montant du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan de Assa Abloy Entrance Systems France SAS correspond à la valeur comptable des titres de l'absorbée à l'actif du bilan de l'absorbante diminué du montant de la situation nette de l'absorbée à la date d'effet comptable de la fusion ;
- A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition du fonds de commerce est comparée à la valeur d'usage de ce fonds de commerce déterminée en fonction de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;
- La valeur d'usage du fonds de commerce a été justifiée sur la base de prévisions d'activité et de résultats établies selon l'appréciation actuelle des dirigeants sociaux.

II.2 Immobilisations corporelles et logiciels :

Les immobilisations figurent à l'actif à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée probable d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

. Logiciels	: 1/3 ans, linéaire
. Agencements, aménagements divers	: 10 ans, linéaire
. Mobilier	: 10 ans, linéaire
. Matériel de bureau	: 3 ans, linéaire

. Matériel de transport	: 3/5/10 ans, linéaire
. Matériel et outillage	: 3/5/10 ans, linéaire

II.3 : Immobilisations financières :

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût historique;

Si cette valeur est inférieure à leur valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour la différence;

La valeur actuelle des participations est déterminée compte tenu de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent, de la rentabilité des filiales, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

II.4 : Stocks et travaux en cours :

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix d'achat d'usine. A la clôture, nous évaluons le prix du stock avec le coût historique, en cas de perte de valeur une dépréciation est reconnue. Au 31.12.2019, aucune perte de valeur n'a été identifiée.

II.5 : Créances clients :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II.6 : Conversion des éléments en devises :

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences de change latentes en résultat sont constatées en écarts de conversion active et passive.

II.7 : Provision pour risques :

Des provisions sont constatées pour couvrir des risques, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

➤ Provision pour retraites :

Conformément à la recommandation n° 2013-R.02 de l'ANC (constatation des pertes et gains actuariels sur l'année), la société comptabilise une provision pour indemnités de fin de carrière (IFC). Les engagements d'Assa Abloy Entrance Systems France en matière de retraites et

indemnités assimilées sont calculés sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan. Cette estimation, effectuée annuellement conformément à la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC, tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évaluation des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Les engagements en matière de pensions et retraites ont été évalués au 31 décembre 2019 à 2 061 568 €.

Les écarts actuariels sont constatés directement dans le résultat de l'exercice.

Les hypothèses sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 1.04 %

Taux d'inflation : 1.70%

Taux d'évolution des salaires : si âge < 55 ans : 2.25%, si âge ≥ 55 ans : 1 %

Age de départ en retraite :

Management : 64

Non-management : 62

Taux de charges sociales : 50.00%

Mortalité : INSEE TD/TV 2013 – 2015

Table de turnover :

Ex-BA Albany

16 – 24 ans : 13.10%

25 – 29 ans : 13.10%

30 – 34 ans : 13.10%

35 – 39 ans : 13.10%

40 – 44 ans : 9.10%

45 – 49 ans : 4.10%

50 – 54 ans : 4.00%

+ 55 ans : -

Ex-Crawford :

16 – 24 ans : 13.10%

25 – 29 ans : 13.10%

30 – 34 ans : 13.10%

35 – 39 ans : 13.10%

40 – 44 ans : 9.10%

45 – 49 ans : 4.10%

50 – 54 ans : 4.00%

+ 55 ans : -

Dans le cadre du calcul de la provision pour indemnité de départ en retraite il a été calculé 5 catégories de salariés :

A1 : Administratifs cadres

A2 : Administratifs non cadres

B1 : Commerciaux, Conducteur de travaux Management cadres

B2 : Commerciaux, Conducteur de travaux, Management non cadres

C2 : Techniciens après ventes non cadres

➤ Provision pour garantie clients :

La société garantit certains matériels livrés pour une durée de 1 an. Cette provision est calculée sur la base des taux de retours en garantie observés par familles de produits et des coûts anticipés pour leur traitement. La provision pour garantie clients s'élève à 540 K€ au 31 décembre 2019.

➤ Provision pour pertes à terminaison propres aux chantiers en cours :

Lorsqu'une perte à terminaison sur un contrat est probable, la société comptabilise une provision pour la totalité de la perte estimée.

Au 31 décembre 2019 il n'a été constaté aucune provision de perte à terminaison dans la mesure où la société n'a identifié aucun risque de perte à terminaison à la clôture.

II.8 : Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires pour la vente de pièces détachées est reconnu lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de la livraison physique des produits au client.

Pour ce qui concerne l'activité d'installation de portes industrielles, la méthode de reconnaissance du revenu est la méthode à l'achèvement (PCG, art 380-1).

Pour ce qui concerne les ventes de services (maintenance notamment), la société reconnaît son chiffre d'affaires au fur et à mesure des prestations réalisées.

III. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

1.1. EVOLUTION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières ont varié comme suit au cours de l'exercice 2019 :

1.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	4 954 780,08	42 360,00		467 796,65	4 529 343,43
Total 1 Incorporelles	4 954 780,08	42 360,00	0	467 796,65	4 529 343,43
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	834 944,25	7 773,50		12 349,34	830 368,41
Installations techniques, matériels et outillages	1 073 106,75	114 788,62		213 688,54	974 206,83
Matériel de transport	998 237,46	5 098,00		154 409,83	848 925,63
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 334 462,12	95 641,11		945 514,95	484 588,28
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	4 240 750,58	223 301,23	0	1 325 962,66	3 138 089,15
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL	9 195 530,66	265 661,23	0	1 793 759,31	7 667 432,58

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la société pour les besoins de son activité.

1.1.2. Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	485 054,54	17 390,01	467 796,65	34 647,90
Total 1	485 054,54	17 390,01	467 796,65	34 647,90
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	463 824,67	144 046,79	35 324,09	572 547,37
Installations techniques, matériels et outillages	953 160,58	40 057,28	180 190,70	813 027,16
Matériel de transport	983 795,71	4 220,80	146 610,16	841 406,35
Matériel de bureau informatique, mobilier	987 956,85	54 821,93	825 100,57	217 678,21
Emballages récupérables et divers				
Total 2	3 388 737,81	243 146,80	1 187 225,52	2 444 659,09
TOTAL	3 873 792,35	260 536,81	1 655 022,17	2 479 306,99

Il est à noter que les sorties d'actifs sont relatives à l'opération d'apports partiels d'actifs à la SAS Assa Abloy Entrance Systems Piétonnes (cf paragraphe I p.7), d'une part, et aux mises au rebut suite à un inventaire physique des immobilisations du site de Lieusaint, d'autre part. L'inventaire physique des immobilisations a donné lieu à des mises au rebut d'une valeur brute de 1.185k€, des dépréciations cumulées de 1.183k€, et la comptabilisation d'une valeur nette comptable négative de 2k€.

1.2. Liste des Filiales et Participations

Les titres de ASABH SARL détenus à 25 % par AAESF au 31 décembre 2018, ont été transférés à AAES Piétonnes lors de l'opération d'apport partiel d'actifs (cf paragraphe I p.7).

Bretagne Fermetures Industrielles S.A.S détenue à 100%.

Nergeco S.A. détenue à 100%.

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS Piétonnes SAS (AAES Piétonnes) détenue à 100%.

Aucune dépréciation n'a été pratiquée sur l'ensemble de ces titres.

Tableau des filiales et participations

Société	Capitaux propres (y compris résultat de l'exercice)	% capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Bretagne Fermetures Industrielles	(207 447)	100%	764 352	4 212 316	(65 164)	0
NERGECO	7 511 991	100%	25 980 000	30 896 197	3 103 488	6 208 387
AAES Piétonnes SAS	1 558 399	100%	1 000 000	17 854 629	567 719	0

1.3. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2019	Provision	Valeur Nette au 31/12/2019
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	26 769 896,29	999 000,00	24 544,29	27 744 352,00		27 744 352,00
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	422 837,37		385 320,00	37 517,37		37 517,37
TOTAL	27 192 733,66	999 000,00	409 864,29	27 781 869,37	0	27 781 869,37

1.4. Stocks

1.4.1. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2019
Matières premières			
Marchandises	1 602 386,62		1 602 386,62
Produits finis			
En-cours de production de biens & services			
TOTAL	1 602 386,62	0	1 602 386,62

1.4.2. Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe 2.3.4. Etat des Provisions.

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient et sont dépréciés au cas par cas.

1.5. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Il n'y a pas de dettes représentées par des effets de commerce.

Il n'y a pas de créances représentées par des effets de commerce.

1.6. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 22 908 574,21 € en valeur brute au 31/12/2019 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	0	0	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	37 517,37	37 517,37	
ACTIF CIRCULANT :	37 517,37	37 517,37	0
Clients	17 105 017,79	17 105 017,79	
Clients douteux	111 238,52	111 238,52	
Personnel et comptes rattachés	52 662,74	52 662,74	
Organismes sociaux	12 733,09	12 733,09	
Etat : impôts et taxes diverses	613 505,90	613 505,90	
Groupe et associés	4 118 594,33	4 118 594,33	
Débiteurs divers	667 093,58	667 093,58	
Charges constatées d'avance	190 210,89	190 210,89	
TOTAL	22 908 574,21	22 908 574,21	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

1.6.1. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	17 216 256,31	969 813,90	16 246 442,41	24 822 130,28
Autres créances	5 464 589,64		5 464 589,64	16 308 562,17
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	22 680 845,95	969 813,90	21 711 032,05	41 130 692,45

Dont créances rattachées aux entreprises liées et aux participations :

Chiffres exprimés en euros	2019	2018
Clients sociétés affiliées	937 341,55	317 435,73
Autres créances	662 214,44	4 024 000,00
Prêts et immobilisations financières		
Créances court terme (Cashpool)	4 118 594,33	7 702 253,82
TOTAL	5 718 150,32	12 043 689,55
Charges financières	262 379,09	379 960,53

Les provisions sont détaillées au paragraphe [2.3. Etat des Provisions](#).

Il n'existe pas de transaction significative qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales de marché par la société avec des parties liées ou des dirigeants, des membres de leurs familles ou des sociétés qu'ils contrôlent.

1.6.2. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Rabais, remises, Ristournes à obtenir		4 056 252,26
Produits à recevoir		
Clients – Factures à établir	816 676,19	164 900,95
Créances fiscales et sociales	0,00	450 909,91
Débiteurs divers	4 879,14	509 571,38
TOTAL	821 555,33	5 181 634,50

1.7. Comptes de régularisation

1.7.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 190 210,89 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Charges d'exploitation	190 210,89	510 064,13
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	190 210,89	510 064,13

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

2.1. Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2018 :

Les comptes de l'exercice 2018 ont fait apparaître un résultat de 5 522 582,00 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

- Dividendes, à hauteur de 5 500 000,00 € ;
- le solde au poste « Autres Réserves ».

LIBELLE	AU 01/01/2019	+	-	Net 31/12/2019
Capital	929 880,00			929 880,00
Primes d'émission, de fusion	5 689 661,47			5 689 661,47
Réserve légale	92 988,71			92 988,71
Réserves réglementées	10 997,07			10 997,07
Autres réserves	770 837,65			770 837,65
Report à nouveau	1 320 082,99	5 522 582,00	5 500 000,00	1 342 664,99
Résultat	5 522 582,00	7 259 510,35	5 522 582,00	7 259 510,35
TOTAL	14 337 029,89	12 782 092,35	11 022 582,00	16 096 540,24

2.2. Composition du Capital Social

LIBELLE	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	15 498	60,00
2. Actions émises	0	0
3. Actions annulées	0	0
4. Action composant le capital social en fin d'exercice	15 498	60,00

A la clôture 2019, la Société est détenue à :

- 86.11% par AAES IDDS AB (Suède), qui détient 13 346 actions
- 13.89% par BESAM AB, qui détient 2 152 actions

2.3. Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

2.3.1. Provisions pour risques et charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 237 315,00	320 337,00	496 084,00	2 061 568,00
Provision médaille du Travail	3 450,00	0	3 450,00	0
Provisions pour garantie Clients	329 220,51	233 000,00	22 220,51	540 000,00
Provisions pour perte de marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes pénalité	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	601 373,00	12 600,00	302 851,00	311 122,00
TOTAL	3 171 358,51	565 937,00	824 605,51	2 912 690,00

2.3.2. Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions sur immos incorporelles	181 414,33	0	0	181 414,33
Provisions sur immos corporelles	0	0	0	0
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions autres immos financières	82 500,00	0	82 500,00	0
TOTAL	263 914,33	0	82 500,00	181 414,33

2.3.3. Provision amortissements dérogatoires

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

2.3.4. Provisions pour dépréciation des stocks

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Matières premières	0	0	0	0
Produits finis	0	0	0	0
Marchandises	151 483,00	0	151 483,00	0
TOTAL	151 483,00	0	151 483,00	0

2.3.5. Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Poste : Clients douteux	873 692,99	914 351,56	818 230,65	969 813,90
Poste : Autres créances	0	0	0	0
TOTAL	873 692,99	914 351,56	818 230,65	969 813,90

2.4. Etats des échéances des dettes

DETTEs	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0		
Autres emprunts obligataires	0	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	0	0		
à 1 an maximum à l'origine	0	0		
à plus d'1 an à l'origine	0	0		
Emprunts et dettes financières divers	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 927 381,89	4 927 381,89		
Personnel et comptes rattachés	1 457 553,61	1 457 553,61		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 600 020,28	1 600 020,28		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices	155 300,00	155 300,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 844 118,03	3 844 118,03		
Obligations cautionnées	0	0		
Autres impôts et comptes rattachés	104 997,58	104 997,58		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Groupe et associés	23 759 127,93	23 759 127,93		
Autres dettes	0	0		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie	0	0		
Produits constatés d'avance	159 088,60	159 088,60		
TOTAL	36 007 587,92	36 007 587,92	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DETTE	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 927 381,89	5 515 906,83
Autres dettes	23 759 127,93	41 166 378,49
TOTAL	28 686 509,82	46 682 285,32

Dont dettes rattachées aux entreprises liées et aux participations :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Fournisseurs sociétés affiliées	1 766 166,65	1 528 553,00
Autres dettes	0	0
Dettes court terme (Cashpool)	23 759 127,93	40 233 960,68
Valeurs nettes comptables	25 525 294,58	32 718 397,06

2.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
DETTE D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 668 703,33	1 178 029,72
Dettes fiscales et sociales	1 838 665,49	2 915 983,58
DETTE FINANCIERE		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	794 475,56	1 686 621,31
Clients situations facturées	684 418,68	687 692,10
DETTE DIVERSE		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	931 325,57
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	159 088,60	717 515,14
DETTE	5 139 592,93	8 117 167,42

2.7. Comptes de régularisation

2.7.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Produits d'exploitation	159 088,60	717 515,14
Produits financiers	0	0
Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	159 088,60	717 515,14

IV. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

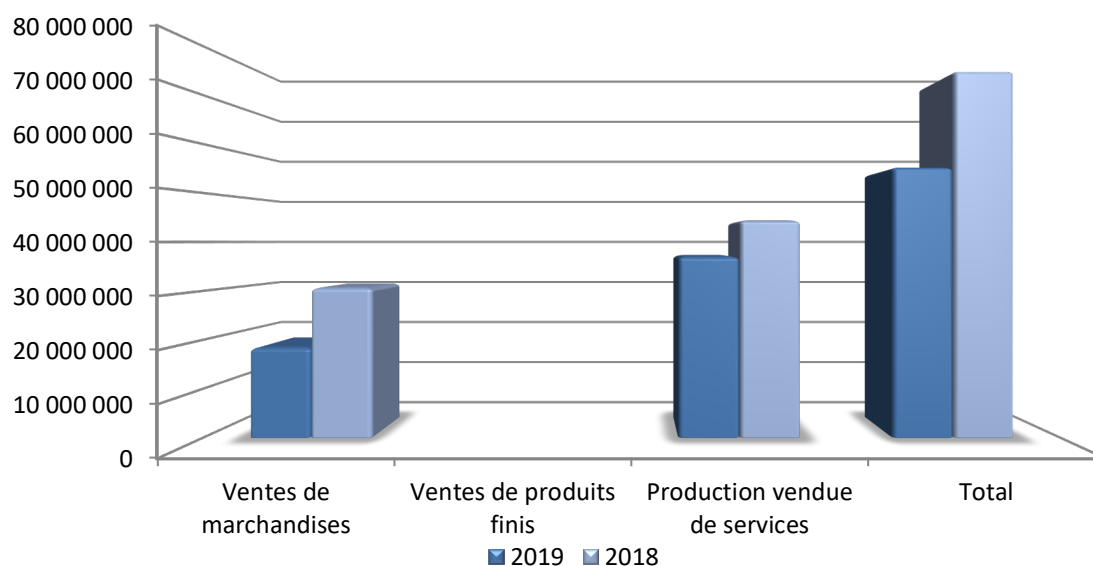
3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

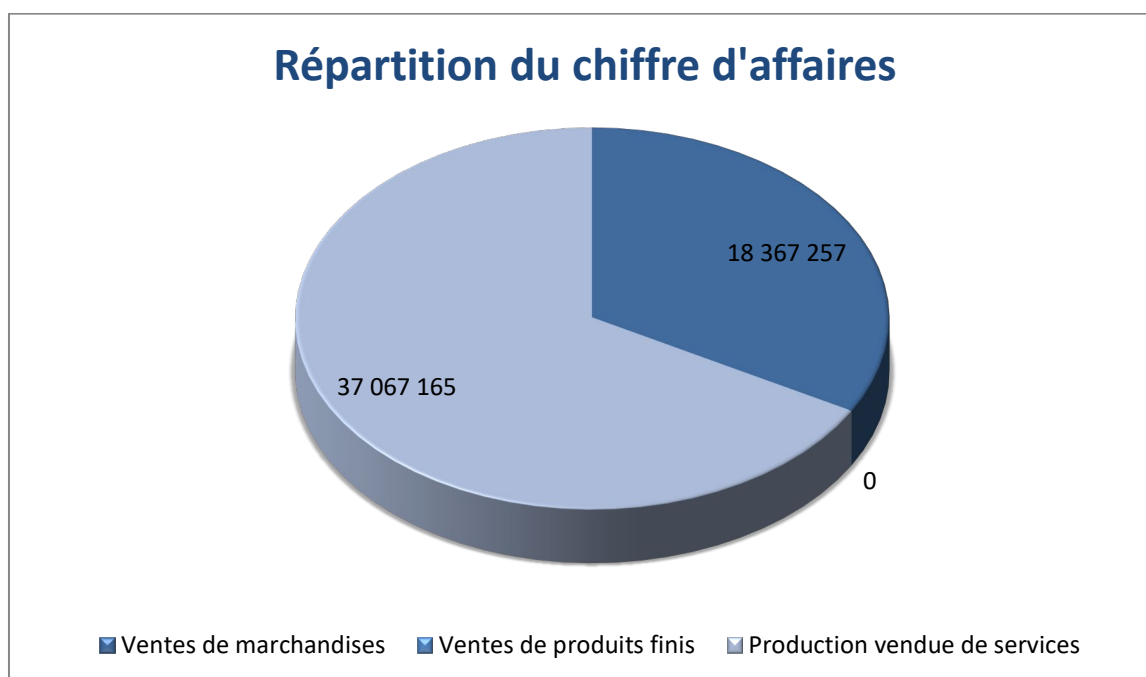
Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2019		Exercice 2018	
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	18 367 256,69	0	18 367 256,69	30 654 191,32
Ventes de produits finis	0	0	0	0
Production vendue de services	37 067 164,52	0	37 067 164,52	44 503 581,37
Chiffre d'affaires	55 434 421,21		55 434 421,21	75 157 772,69
%	100,00 %	%	100,00 %	

Evolution du chiffre d'affaires annuel



Répartition du chiffre d'affaires



3.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	16 531,35
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	112 253,08	1 007 979,88
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	2 674 255,81	2 439 495,41
TOTAL	2 786 508,89	3 464 006,64

3.3. Rémunération du Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires de Commissariats aux Comptes s'élève à 70 743 € (HT) au 31/12/2019.

3.4. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 5 907 945,12 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS FINANCIERS	6 208 0387,06	3 733 702,56
Produits financiers de participations	0	376 515,02
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	6 208 387,06	3 357 187,54
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
CHARGES FINANCIERES	300 441,94	383 124,02
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	300 441,94	383 124,02
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
RESULTAT FINANCIER	5 907 945,12	3 350 578,54

Les produits financiers de participations se répartissent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant
- Dividendes Groupe	6 208 387,06
- Dividendes Hors Groupe	0
TOTAL	6 208 387,06

Sociétés concernées	Dividendes reçus
SASU NERGECO	6 208 387,06

3.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de (106 546,62) € se compose de :

- Produits exceptionnels pour 175 692,71 € qui concernent principalement la reprise de provision pour dépréciation de la caution d'un dépôt de garantie à hauteur de 83k€ et le solde de divers comptes clients et fournisseurs.
- Charges exceptionnelles pour 282 239,33 € qui concernent principalement la perte d'un dépôt de garantie et un litige prud'homal.

Il s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS	175 692,71	9 747,93
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	175 692,71	9 747,93
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	282 239,33	7 979,75
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	280 169,28	7 979,75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 070,05	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(106 546,62)	920 802,92

Les charges et les produits des éléments d'actif cédés s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Valeur brute	Valeur Nette Comptable	Prix de Cession	Résultat de cession
Ventes d'immobilisations corporelles	0	0	0	0
Ventes d'immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Ventes d'immobilisations financières	0	0	0	0
Mises au rebut Immobilisations incorporelles	136 587,01	0	0	0
Mises au rebut Immobilisations corporelles	1 050 362,47	2 070,05	0	0
TOTAL	1 186 949,48	2 070,05	0	0

3.6. Impôt sur les bénéfices

La société ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS France S.A.S. (anciennement Crawford France Holding S.A.S. et Assa Abloy Entrance Systems France S.A.S.U.) déposera une liasse fiscale à titre individuel pour l'exercice 2019. Cette dernière n'est plus tête de groupe d'intégration fiscale (datant du 1^{er} janvier 1999) depuis la sortie du périmètre de la société Crawford Normstahl SAS qui a été absorbée en 2018.

ASSA Abloy Entrance Systems France S.A.S. réalise un bénéfice fiscal pour l'exercice 2019 de 2 920 014 € et paiera son impôt correspondant seule.

3.6.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices liés à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégrations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€)	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Crédit Impôt Apprent. Déductible IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL	8 137	(5 217)	2 920	(894)	0	17	(877)	7 260

		Exercice 2019
Bénéfice comptable de l'exercice		7 259 510,35
1.	Réintégrations fiscales	4 173 163,07
2.	Déductions fiscales	8 512 659,86
Détermination du résultat fiscal		
		BENEFICE
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		2 920 013,56
Déficit de l'exercice reporté en arrière		0
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		0
RESULTAT FISCAL		2 920 013,56

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

Ventilation	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)	Résultat net
Résultat avant impôts	8 793 616,89	(656 940,04)	8 136 676,85
Impôts : - au taux de 30.5304 % (dont CSB 99)	1 130 634,50	(253 468,00)	877 166,50
- sur PVL T			
Résultat après impôts	7 662 982,39	(403 472,04)	7 259 510,35

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.6.1. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Depuis le 1er janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérenne et à effet immédiat.

4. INFORMATIONS DIVERSES

4.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2019, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2019	Effectif
Cadres	104
Agents de maîtrise, techniciens	159
Employés	20
TOTAL	283

4.2. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société SAS ASSA ABLOY Entrance Systems France S.A.S., 560 Avenue Marguerite Perey 77127 LIEUSAIN - FRANCE , sont consolidés, par intégration globale, par le groupe ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS IDDS AB :

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS IDDS AB
 ROSKILDEVAGEN 1B
 20121 MALMO
 SWEDEN

4.2.1. Exemption de Consolidation

La société ASSA ABLOY Entrance Systems S.A.S., étant elle-même consolidée au sein d'une structure appartenant à la Communauté Européenne, produisant des comptes consolidés conformes à la 7ème Directive, n'établit aucune consolidation pour ses activités françaises.

4.3. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

4.4. Engagements financiers

4.4.1. Engagements donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie	Néant			
Liés aux locations	Néant			
Liés aux prestations de services	Néant			
	0	0	0	0

4.4.2. Engagements reçus

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / immobilier/ expansion	Néant			
Caution Société Générale	2 446 K€	1 068 K€	1 378 K€	
	2 446 K€	1 068 K€	1 378 K€	0

4.5. Engagements sur le personnel

4.5.1. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Les engagements d'Assa Abloy Entrance Systems France en matière de retraites et indemnités assimilées sont calculés annuellement conformément à la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC, en tenant compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évaluation des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été évalués au 31 décembre 2019 à 2 061 568 €.

4.5.2. Participation des salariés

Les entreprises de plus de 50 salariés ont l'obligation de constituer une réserve spéciale de participation. Le calcul de la participation est fonction du total des salaires, du montant des capitaux propres, de la valeur ajoutée dégagée et du résultat fiscal.

Selon la formule préconisée par le Code du travail, la réserve spéciale de participation des salariés, aux résultats de l'entreprise, s'élève à 307 667€ pour l'exercice 2019. Cette somme a été réintégrée fiscalement sur l'exercice 2019, en revanche, le forfait social de 20% y afférent, comptabilisé (à hauteur de 61 534€) est déduit fiscalement sur l'exercice 2019.

4.5.3. Intéressement des salariés

Au titre de l'exercice 2019, une provision a été constituée à hauteur de 235 827 euros.

SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS
560 Avenue Marguerite Perey

77127 LIEUSAIN
FRANCE
Tel : 0164882185

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 929.880 euros
Siège social : 560 Avenue Marguerite Perey – CS 40813– 77563 LIEUSAIN
722 019 734 RCS Melun

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 24 JUIN 2020**

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 7.259.510 euros de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice :	7.259.510 €
Report à nouveau :	1.342.665 €
Bénéfice distribuable :	8.602.175 €
Distribution d'un dividende à hauteur de :	7.250.000 €
<u>Prélevé de la façon suivante :</u>	
Sur le Bénéfice de l'exercice à hauteur de :	7.250.000 €
Nouveau Report à nouveau après affectation :	1.352.175 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées au titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

- Pour l'exercice social clos le 31 décembre 2018, le 24 juillet 2019 un dividende de 5 500 000 euros, soit un dividende par action de 354,88 euros prélevé sur le Bénéfice distribuable et le Report à nouveau ;
- Pour l'exercice social clos le 31 décembre 2017, le 21 septembre 2018, un dividende de 8 069 999,98 euros, soit un dividende par action de 520,71 euros prélevé sur le Bénéfice distribuable et le Report à nouveau ;
- Pour l'exercice social clos le 31 décembre 2016, le 28 août 2017, un dividende de 3.000.000 euros, soit un dividende par action de 193,57 euros prélevé sur le Bénéfice distribuable et le Report à nouveau ;

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme


Le Président


Ju